

06,07, 08 Octobre 2017
34^{ème} RALLYE Terre DES CARDABELLES
MILLAU-AVEYRON
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE
Championnat Rallye Junior 2017

Demande d'accréditation

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions merci de nous retourner ce document rempli en nous indiquant le nombre de personnes ainsi que leur rôle pour votre reportage.

Nom	Prénom	Média représenté	Journaliste	Photographe	Tel portable

Afin de compléter votre demande nous vous demandons de prendre note des infos ci jointes ainsi que de remplir le questionnaire suivant

1 - Je souhaite obtenir un dossier au soir de l'épreuve oui non

2 - J'ai pris connaissance de la note sur les accréditations et sur les chasubles

Nous vous demanderons de fournir lors de votre demande les documents suivants :

- Décharge de responsabilité à remplir suivant le modèle joint.
- Une photocopie de votre licence FFSA 2017 de Média
- Ou à défaut :
 - o Une attestation professionnelle .
 - o Une photocopie d'assurance individuelle accident, précisant vos garanties.

Tous ces documents peuvent être envoyés à l'adresse suivante

Rallye des Cardabelles
Service presse
BP 80120
12101 Millau cedex

ou par e.mail :

Christophe BREFUEL

Port : **06.74.32.11.33**

christophe.brefuel@aliceadsl.fr

Organisation: cardabelles-rallye @wanadoo.fr

Tous renseignements complémentaires pour l'organisation demander Mme TUFFERY Nadine au :
07 78 20 31 04

Votre accueil aura lieu au Millau Hôtel Club à partir du Vendredi 06 octobre 2016 à partir de **10 Heures à 12 h 30 au PC** puis à la Salle de Presse au Parc de La Victoire Parc Fermé.

Attachée Presse FFSA : Flora FORNASSIRI

Attaché Presse organisation: Christophe BREFUEL

Service presse

Note importante

Le comité d'organisation du **34ème Rallye** des Cardabelles sera heureux de vous accueillir en salle de presse que vous soyez journalistes ou photographes représentant les médias nationaux ou régionaux.

Suite au développement médiatique que permet le web beaucoup de reporters TV ou photographes sont présents.

Toutes ces personnes seront les bienvenues mais suite à un accident survenu à un photographe en **2007** nous vous demanderons de respecter les règles de l'organisation.

Caution

Dans le cadre du Championnat de France des Rallyes Terre, il est demandé aux photographes et aux vidéastes de prendre connaissance des conditions suivantes.

Une somme de **150 €** (droits aux images) à titre de **caution** sera demandée aux « Médias privés » officiants sur l'épreuve (hormis les possesseurs du badge F.F.S.A) par le Comité d'Organisation de l'épreuve lors de votre remise d'accréditation. **Cette caution vous sera restituée par l'organisateur en échange d'un CD ou DVD de l'épreuve.** Celui devra être transmis à l'organisateur dans un **déla**i de **2 mois**. Passé ce délai, la caution sera encaissée.

Cette caution concerne :

- 1- L'ensemble des photographes n'officiant pas pour une revue spécialisée ou régionale ou un média reconnu par la F.F.S.A (Badges ou Carte de presse nationale)
- 2- Les " vidéastes " de toutes les sociétés d'imageries et les photographes officiants pour des sites Internet hormis le site officiel de l'épreuve.

Chasuble presse verte

Lors de l'accord de votre demande d'accréditation il vous sera remis une **chasuble numérotée** moyennant une caution de **50 €**. (Caution restituée lors de la restitution de la chasuble)

Cette chasuble est obligatoire et doit être **portée lors de votre présence sur le circuit. Aucune** dérogation ne sera acceptée.

Les forces de l'ordre sont informées de cette obligation ainsi que les officiels de l'épreuve, toute personne n'ayant pas cette chasuble se verra mis en demeure de quitter le rallye.

Il vous sera remis un badge presse - ,média obligatoire.

L'accréditation, la chasuble, le badge ne vous autorise pas à effectuer vos reportages dans les endroits interdits au public, suivant les nouvelles normes de sécurité (RTS) éditées par la FFSA depuis 2013 .

Accréditations

Devant le nombre croissant de nouveaux médias représentant les sites web, les reporters ne possédant ni carte de presse ni badge FFSA 2016, ni accréditations fournis par un service de presse officiel, il vous sera demandé les documents mentionnés sur la demande d'accréditation.

Décharge de responsabilité

Pour toute demande d'accréditation il vous est demandé de remplir le document de décharge de responsabilité des organisateurs pour ce qui concerne les éventuels problèmes que vous pourriez rencontrer dans le cadre du rallye.

Ce document télé chargeable sur le site sera remis avec la demande d'accréditation.

Conscient du travail important que vous effectuez pour la promotion des rallyes, ces précautions ne sont pas prises pour restreindre le cadre de votre travail, mais pour que le rallye se déroule le mieux possible, dans l'intérêt de tous.

34^{ème} RALLYE DES CARDABELLES
MILLAU-AVEYRON
06,07, 08 Octobre 2017

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE

Décharge de responsabilité

Le comité d'organisation du **34ème rallye Terre des Cardabelles** des 06, 07, 08 octobre 2017 tient à préciser que : *seuls les médias possédant le badge F.F.S.A 2017, ou une carte de presse nationale (ou étrangère) représentant un média accrédité pourront œuvrer dans le cadre de la sécurité de l'épreuve.*

Les personnes ne satisfaisants pas à ces conditions seront tenus de présenter : Attestation d'assurance individuelle, une preuve de leur professionnalisme (Inscription à une chambre des métiers, s.i.r.e.t etc....)

Les reporters doivent se soumettent aux règles de sécurité et en cas de non respect, seront exclus de toutes les zones et se verront retirés chasuble et badge.

Le visionnage d'images de 2016, en particulier à la bosse du Camp nous oblige à appliquer strictement les règles de sécurité.

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Média représenté :

Tel portable :

Décharge de toutes responsabilités les organisateurs du **34 ème Rallye Terre des Cardabelles** en cas d'accident dont je pourrais être victime ou occasionné par moi sur le parcours du rallye.

Fait à le

Signature de l'intéressé

Rappel :

La signature de ce document indique que le requérant a pris connaissance des règles concernant : la chasuble, l'attestation d'assurance individuelle, les documents à fournir lors de la demande d'accréditation, les règles de sécurité dans les rallyes éditées par la FFSA.

Toute demande incomplète sera refusée.